

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 janvier 2020

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 4869

présenté par
Mme Ressiguiér

ARTICLE 8

Supprimer l'alinéa 8.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Comme la majorité des Français·es, nous nous opposons totalement à l'ensemble de ce projet de loi et demandons le retrait de l'ensemble de ses dispositions, y compris celles qui auraient pour fonction de limiter les dégâts d'un texte dévastateur. Évidemment, nous sommes favorables à ce que la retraite minimum soit réévaluée, mais pas comme le prévoit cet alinéa. Évidemment, nous aimerions que l'incapacité, ou que les périodes d'arrêt des fonctions au nom de la parentalité, soient réévaluées. Mais pas comme l'introduit cet alinéa, pas par la mise en place d'un calcul de l'invalidité selon un régime de points - dont on ne sait rien de la valeur.

Pour cette raison, nous rejetons cet alinéa.